



COMHAFAT/ATLAFCO



REGROUPEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE  
FORMATION MARITIME AFRICAINS

# RAPPORT



## SÉMINAIRE

"FORMATION DES FORMATEURS SUR LES OUTILS  
DU DISPOSITIF DE SUIVI, CONTRÔLE,  
ET SURVEILLANCE (SCS) DES ACTIVITÉS DE LA PÊCHE"

27-28 MAI 2019 EL JADIDA (MAROC)

## I. INTRODUCTION

1. Du 27 au 28 Mai 2019, s'est organisé à El Jadida (Maroc) un séminaire sur "La Formation des formateurs sur les outils du dispositif de suivi, Contrôle, et surveillance (SCS) des activités de la Pêche"
2. La rencontre a connu la participation des responsables des départements de formation de la pêche des Etats membres suivants : Angola, Benin, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, Gabon, La Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Guinée, Mauritanie, Maroc, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Siéra Leone et le Sénégal .
3. A participé également, en qualité de consultant, Mr.Obinna Anozie
4. La liste des participants est attachée à l'**Annexe I**.

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution de bienvenue (**Annexe II**), Monsieur **Azzedine BELGHAZI**, représentant du Département de la Pêche du Royaume du Maroc, s'est félicité d'une telle initiative en soulignant que ce séminaire s'inscrit dans le cadre des activités du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA) et constitue une continuité par rapport aux activités pertinentes organisées par le Regroupement depuis sa création en 2002 et qui se sont focalisés sur des thématiques liées à la sécurité maritime, les techniques didactiques et pédagogiques dont notamment l'approche par compétence comme outil pour l'élaboration des programmes de formation.
6. Il a rappelé que cette thématique met en exergue l'importance de la gestion durable des ressources pour pérenniser cette denrée devenue de plus en plus rare et lutter contre toutes les formes d'exploitation anarchiques pouvant compromettre sa viabilité, notamment les activités liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INN).
7. Il a enfin salué l'intérêt porté par le REFMA à cette thématique qui permettra ainsi aux établissements de formation de mieux cerner cette problématique et d'associer tous les acteurs concernés notamment les départements chargés du suivi, contrôle et surveillance des pêches pour réfléchir ensemble sur les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour assurer un suivi continu et efficace visant à dissuader les contrevenants et les fraudeurs.
8. Pour sa part, Monsieur **Karim COULIBALY** de la Côte d'Ivoire, Président du REFMA, a souligné dans son allocution (**Annexe III**), a salué cette initiative qui va permettre au REFMA de promouvoir et d'encourager la collaboration entre les établissements de formation maritime africains dans le renforcement des capacités des Etats membres en matière de dispositif (SCS ) et de lutte contre la pêche INN.
9. Il ensuite souligné que le REFMA se doit de prendre une part significative dans le besoin évident de formation et de renforcement de capacité des intervenants dans cette chaîne

solidaire qui pourrait réaliser le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de la pêche pour en déceler les faiblesses et autres comportements indéliques ou illicites.

10. Pour finir, il a remercié le Royaume du Maroc pour son appui constant, ainsi que les autorités du Japon pour leur contribution à l'organisation de cette rencontre.
11. Dans son allocution introductive de la rencontre préparatoire (**Annexe IV**), Monsieur **Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a ensuite remercié Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche du Maroc pour son appui constant à la COMHAFAT et son engagement permanent en faveur de la coopération halieutique en Afrique.
12. Il a rappelé que l'analyse des dispositifs SCS des pêches dans les pays de la zone COMHAFAT fait apparaître plusieurs faiblesses et anomalies qui entachent les moyens dont disposent ces pays et ne permettent guère une meilleure gouvernance des pêches.
13. Il a ensuite souligné que plusieurs projets et initiatives en vue de renforcer les dispositifs SCS dans la région ont été lancés ces dernières années, cependant sur le terrain, les résultats tardent à venir, la pêche INN continue de prospérer de plus belle.
14. Il a affirmé que la persistance de ce phénomène trouverait son origine en grande partie dans le déficit qualitatif et quantitatif des ressources humaines chargées d'assurer le Suivi, le Contrôle et la Surveillance des activités de pêche dans les Etats membres.
15. Il a ajouté que l'organisation de ce séminaire par le REFMA n'a pas pour ambition de former les participants aux outils de suivi, contrôle et surveillance des pêches, mais plutôt de mener une réflexion sur cette thématique entre professionnels de la formation maritime, aidés en cela par des experts du Suivi, Contrôle et Surveillance des Etats membres de la COMHAFAT
16. Il a enfin remercié la Côte d'Ivoire pour ses actions à la présidence de la COMHAFAT et ses traditionnels partenaires techniques et financiers.

### III. CONDUITE DES TRAVAUX

17. Les travaux se sont déroulés en plénière selon l'ordre du jour joint en **Annexe V**.
18. Les différentes présentations (**Annexe VI**) qui ont été faites par différents intervenants ont porté sur :
  - La première présentation intitulée "**Le Concept du Suivi, Contrôle et Surveillance**" a été faite par **Mr. Abdennaji LAAMRICH**, Chef de département Coopération et System d'Information au Secrétariat de la COMHAFAT. Cette présentation a fait retour théorique sur le concept du dispositif SCS et des connaissances de base pour une bonne conduite du Suivi, Contrôle et Surveillance des activités de pêche. Le présentateur a mentionné que Le SCS a souvent été considéré

comme explicite et ne nécessitant pas beaucoup d'attention, il est perçu comme "simplement la politique des différentes zones maritimes contrôlées par l'Etat" or cette présentation a tenté de démontrer l'importance du SCS pour la mise en œuvre de toute politique liée aux océans, en particulier pour la gestion des pêches car le SCS est vraiment le bras exécutif de la gestion des pêches.

- La deuxième présentation intitulée **“Les Instruments Juridiques régissant les Mesures de Lutte contre la Pêche INN”** par **Mr. Abdennaji LAAMRICH**, Chef de département Coopération et System d’Information au Secrétariat de la COMHAFAT, qui a mentionné que La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue une grave menace pour les pêcheries et les communautés tributaires de la pêche, les écosystèmes marins et les sociétés en général et que la prise de conscience publique et politique de la question s'est accrue et un consensus s'est dégagé sur la nécessité pour les pays de s'associer aux efforts de lutte contre la pêche INN. Il a ensuite fait un rappel des différents instruments juridiques internationaux de lutte contre la pêche INN qui constituent le fondement légal de mise en œuvre de tout dispositif SCS.
- La troisième présentation intitulée **“La Coopération Internationale et régionale en matière de SCS des pêches”** faite par le consultant **Mr. Anozie OBINA du Nigeria** a fait un focus sur le rôle essentiel de la coopération régionale en matière de SCS. Il a mentionné que l’Ensemble des États membres de l’UA devrait lutter contre la pêche INN en mettant en œuvre judicieusement les priorités, les stratégies et le plan d'action identifiés et que. Il a ensuite démontré que la force d'un mécanisme régional dépendra de la force du SCS au niveau national, d'où la nécessité pour les États membres d'améliorer continuellement leur système de SCS.
- La quatrième présentation intitulé **“Connaissance de base”** faite par **Mr. Eugene KOFFI** Directeur de l'Ecole supérieur de navigation (ESN-ARSTM), a porté sur un aperçu sommaire des procédures opérationnelles du SCS afin de maîtriser les connaissances de base pour un déploiement optimal du système SCS. ces connaissances de base concernent, entre autres, la reconnaissance et vérification des documents de bord des navires de pêche; la reconnaissance des engins de pêche, la mesure des mailles de filets, l’identification des espèces de poissons et enfin l’élaboration des procès-verbaux d’infraction, de saisine et d’amende;
- La cinquième présentation intitulé **“Procédures opérationnelles du SCS**, faite par **Mohamed HMAMOU”**, Directeur de l'institut supérieur des pêches maritimes-Agadir, a mis en exergue toutes les étapes du SCS, commençant par les procédures et méthodologie, passant par les agents de contrôle, les dispositifs de contrôle et ses indicateurs, les rapports d’inspections et PV d’infraction, traitement des infractions et enfin le contrôle par VMS.
- La sixième présentation intitulée **“Importance du SCS”**, faite par **Mohamed ATTAS**, Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes de Safi a

présenté un aperçu détaillée sur l'importance du SCS, ses Avantages et ses inconvénients ainsi que l'utilisation de VMS, d'AIS, de Radar et de système radio.

- La septième présentation intitulée **“Les programmes régionaux de la COMHAFAT”** faite par **Med SADIKI**, Chef de département programmes et projets au secrétariat de la COMHAFAT, a porté sur l'approche de la COMHAFAT dans la lutte contre la pêche INN, les actions de cette organisation pour la lutte contre ce fléau ainsi qu'un aperçu détaillé sur le Programme Régional d'Observation Embarquée et le Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire, développés par la COMHAFAT.

**19.** A l'issue de cette importante manifestation, les participants ont fait des recommandations qui tendent à faire de ce Regroupement un pôle d'excellence en matière de renforcement des capacités (SCS) et à repositionner ses actions dans un nouveau contexte à même de lui permettre de rechercher et de mobiliser des fonds pour la pérennisation de ses activités et, partant, d'être plus autonome.

**20.** Par ailleurs ils ont considéré que le REFMA en tant que dispositif régional de formation maritime, offre une possibilité unique de renforcer les compétences des agents chargés des missions SCS en ce sens et qu'il constitue le cadre de coopération idoine pour le partage du savoir-faire et de mutualisation des moyens qui font tant défaut.

**21.** Les travaux ont été déclarés clos à 17h00.

## ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PAYS	NOMS & PRENOMS	TITRE	E-MAIL
1	<b>Angola</b>	Mr Afonso Kizedioko	Inspecteur/Ministère des Pêches et de la Mer	<a href="mailto:kizedioko2012@hotmail.com">kizedioko2012@hotmail.com</a>
2	<b>Bénin</b>	Mr BRITO Urbain Thibauthéon Arron Sonagnon	Chef service Contrôle (SCS) et suivi des produits Halieutiques et Poste Capture pour suivre cette formation	<a href="mailto:cresusfr2004@yahoo.fr">cresusfr2004@yahoo.fr</a>
3	<b>Cabo verde</b>	Mme Zelinda Évora	Inspecteur de pêches / Unidade de Inspeção e Garantia de Qualidade do Ministério da Economia Marítima.	<a href="mailto:Zelinda.Evora@mem.gov.cv">Zelinda.Evora@mem.gov.cv</a>
4		Mme Maysa Vera-Cruz Rocheteau	Ministério da Economia Marítima Unidade de Inspeção e Garantia de Qualidade Coordenadora	<a href="mailto:maysa.rocheteau@mem.gov.cv">maysa.rocheteau@mem.gov.cv</a>
5	<b>Cameroun</b>	Dr NGOLLONG NJANGI Jean Blaise	Chef de la Brigade de Contrôle et de Surveillance des Activités de Pêche.	<a href="mailto:jngollong@yahoo.fr">jngollong@yahoo.fr</a>
6	<b>COMHAFAT</b>	Mr Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	<a href="mailto:benabboucomhafat@gmail.com">benabboucomhafat@gmail.com</a>
7		Mr Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	<a href="mailto:a615@ruby.ocn.ne.jp">a615@ruby.ocn.ne.jp</a>
8		Mr Abdennaji LAAMRICH	Conseiller/Chargé de programme	<a href="mailto:laamrichmpm@gmail.com">laamrichmpm@gmail.com</a>
9		Mr Mohammed HADDAD	Responsable financier	<a href="mailto:haddad.comhafat@gmail.com">haddad.comhafat@gmail.com</a>
10		Mme Hayat ASSARA	Assistante de Direction	<a href="mailto:hayat.assara@gmail.com">hayat.assara@gmail.com</a>
11		Mme Mouttaki Amal	Chargée de projet	<a href="mailto:mouttaki.comhafat@gmail.com">mouttaki.comhafat@gmail.com</a>
12		Mr Abdelkrim MRABTI	Webmaster	<a href="mailto:akarim.mrabti@gmail.com">akarim.mrabti@gmail.com</a>
13		Mr Mohamed SADIKI	Chargé de programme	<a href="mailto:sadiki.comhafat@gmail.com">sadiki.comhafat@gmail.com</a>

14		Mr BOUALI Ali	Consultant	<a href="mailto:bouali1952@gmail.com">bouali1952@gmail.com</a>
15	<b>Congo</b>	Mme Fétia DIKOULA	Directrice du Centre national d'observation des navires, bateaux et embarcations de pêche de pointe-noire	<a href="mailto:fetia_dikoula@yahoo.fr">fetia_dikoula@yahoo.fr</a>
16	<b>Consultant</b>	Mr Obinna Anozie	Consultant	<a href="mailto:ocanozie@yahoo.com">ocanozie@yahoo.com</a>
17	<b>Côte d'Ivoire</b>	Mr Koffi KOUAME EUGENE	Directeur de l'Ecole supérieur de navigation (ESN-ARSTM)	<a href="mailto:trabessou@yahoo.fr">trabessou@yahoo.fr</a>
18		Mr Karim COULIBALY	Directeur Général de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer/ Institut de sécurité maritime interrégional	<a href="mailto:coulakar@yahoo.fr">coulakar@yahoo.fr</a>
19		Mr Kili DJOLAUD HERVE CEDRIC	Vétérinaire/Inspecteur	<a href="mailto:djolaudkili@yahoo.com">djolaudkili@yahoo.com</a>
20	<b>Gabon</b>	Mme BOUPANA BOLA Bernice Carol	Responsable du centre de surveillance des pêches	<a href="mailto:caroligaboughi@outlook.fr">caroligaboughi@outlook.fr</a>
21	<b>Gambia</b>	Mr ABDOULIE E. NJIE	Senior Fisheries Officer/MCS Unit, Fisheries Department	<a href="mailto:aplienjie@yahoo.com">aplienjie@yahoo.com</a>
22	<b>Ghana</b>	Mme Mavis Dwamena	Ministry for Fisheries and Aquaculture Development	<a href="mailto:dwamenamavis@ymail.com">dwamenamavis@ymail.com</a>
23	<b>Guinée</b>	Mr Souleymane CONTE	Inspecteur des pêches, formateur au Centre National de surveillance et de Police des Pêcheries	<a href="mailto:soulco57@yahoo.fr">soulco57@yahoo.fr</a> <a href="mailto:demba_guisse@yahoo.fr">:demba_guisse@yahoo.fr</a>
24	<b>Guinée Bissau</b>	Mr LUIS JORGE LIMA CHANTRE	Inspecteur de pêche et responsable pour la formation au sein de la structure de la surveillance maritime du Ministère des Pêches	<a href="mailto:luisnhaga@hotmail.com">luisnhaga@hotmail.com</a>
25	<b>Guinée Equatoriale</b>	Mr Nso Edo Abegue, Ruben Dario	Director General de Recursos Pesqueros, Ministerio de Pesca y Medio Ambiente	<a href="mailto:granmaestrozaiko@yahoo.es">granmaestrozaiko@yahoo.es</a>
26	<b>Maroc</b>	Mr RHAIT RHAIT Abdelaziz	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes - Al Hoceima	<a href="mailto:abdelaziz.rhait@mpm.gov.ma">abdelaziz.rhait@mpm.gov.ma</a>

27		Mr RIADI Mustapha	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes - Larache	<a href="mailto:ifrane23@gmail.com">ifrane23@gmail.com</a>
28		Mr Driss ATTAS	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes -Safi	<a href="mailto:attasdriss@gmail.com">attasdriss@gmail.com</a>
29		Mr M'hammed HMAMOU	Directeur de l'institut supérieur des pêches maritimes-Agadir	<a href="mailto:Hmamou@mpm.gov.ma">Hmamou@mpm.gov.ma</a>
30		Mr KHABIR MY ISMAIL	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes -Laâyoune	<a href="mailto:myismail.khabir@mpm.gov.ma">myismail.khabir@mpm.gov.ma</a>
31		Mr Belrhazi Azzadine	Chef de service de la mise en oeuvre des projets de coopération en matière de formation	<a href="mailto:belrhazi@gmail.com">belrhazi@gmail.com</a>
32		Mr Mohamed FAKRI	Direction du contrôle des activités de la pêche maritime	<a href="mailto:mohamed.fakri@mpm.gov.ma">mohamed.fakri@mpm.gov.ma</a>
33	<b>Mauritanie</b>	Mr Eemine Greyn	Directeur de l'Enseignement - Académie Navale (ACNAV)	<a href="mailto:elemineboubacar@yahoo.fr">elemineboubacar@yahoo.fr</a>
34	<b>Nigéria</b>	Mr Popoola, Babatunde Akinola	Assistant Director/ Federal Department of Fisheries and Aquaculture	<a href="mailto:baba_akin2006@yahoo.com">baba_akin2006@yahoo.com</a>
35	<b>République Démocratique du Congo</b>	Doc Hubert EBOMA KUMA	Chef de Division de pêche et suivi des activités à la Direction de Pêche et Ressources Halieutiques	<a href="mailto:ongmapre6@gmail.com">ongmapre6@gmail.com</a> ; <a href="mailto:sylvaintusanga@yahoo.fr">sylvaintusanga@yahoo.fr</a>
36	<b>Sao Tomé et principe</b>	Mr Silvestre Manuel Gomes Duarte	Chef du Département de la pêche industrielle, responsable des outils du dispositif de suivi, contrôle et surveillance (SCS)	<a href="mailto:sylvegomes@yahoo.com.br">sylvegomes@yahoo.com.br</a>
37	<b>Sénégal</b>	Mr Cheikh FALL	Chef de la Division des inspections et contrôles de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches	<a href="mailto:cheihf@gmail.com">cheihf@gmail.com</a>
38	<b>Sierra Leone</b>	Mr Sheka Kargbo Hassan	Chef adjoint du MCS	<a href="mailto:shekakargbo2002@yahoo.com">shekakargbo2002@yahoo.com</a>



## **ALLOCUTIONS :**

### **ANNEXE II : ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME**

Monsieur le Président du REFMA,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT,

Honorables Délégués,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends part avec vous à ce séminaire régional de formation axé sur « la Formation des formateurs sur les outils du dispositif de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche » et organisé par le Secrétariat Exécutif de la Conférence Ministérielle sur la Coopération entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT).

Je voudrais saisir cette occasion pour vous souhaiter au nom du Département de la Pêche Maritime du Maroc la bienvenue dans la ville d'El Jadida, cette ville réputée par son dynamisme sur le plan agricole et touristique.

Mesdames et Messieurs,

Le séminaire auquel nous assistons aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des activités du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA) et constitue une continuité par rapport aux activités pertinentes organisées par le Regroupement depuis sa création en 2002 et qui se sont focalisés sur des thématiques liées à la sécurité maritime, les techniques didactiques et pédagogiques dont notamment l'approche par compétence comme outil pour l'élaboration des programmes de formation.

La thématique actuelle met en exergue l'importance de la gestion durable des ressources pour pérenniser cette denrée devenue de plus en plus rare et lutter contre toutes les formes d'exploitation anarchiques pouvant compromettre sa viabilité, notamment les activités liées à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INN).

Dans ce cadre, le Maroc dispose d'une expérience valable dans le domaine et a mis en place toute une structure dédiée au contrôle des activités de pêche (terrestre, maritime et aérien) et un dispositif complet et rigoureux de suivi et de surveillance des activités opérées dans sa zone économique exclusive.

L'intérêt porté par le REFMA à cette thématique permettra ainsi aux établissements de formation de mieux cerner cette problématique et d'associer tous les acteurs concernés notamment les départements chargés du suivi, contrôle et surveillance des pêches pour réfléchir ensemble sur les

moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour assurer un suivi continu et efficace visant à dissuader les contrevenants et les fraudeurs.

Sur ces différents aspects si importants et enrichissants, je vous invite donc, à partager vos connaissances et vos acquis et à évaluer vos expériences respectives dans ce domaine en vue d'appréhender, à la fin de vos travaux, les outils les plus efficaces pour mettre en place un dispositif de contrôle et de surveillance efficace visant à éradiquer la pêche INN.

Mesdames et Messieurs,

Sur ce souhait de tirer pleinement profit de cette rencontre, je voudrais renouveler mes souhaits de bienvenue aux participants, ainsi que la pleine réussite à nos travaux et vous remercie de votre aimable attention.

## **ANNEXE III ALLOCUTION DU PRESIDENT DU REFMA**

### **Formation des formateurs sur les outils du dispositif de suivi, Contrôle et surveillance (SCS) des activités de la Pêche**

**Monsieur le représentant du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes du ROYAUME du MAROC ;**

**Monsieur le Représentant du Président en exercice de la COMHAFAT ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants des établissements membres du REFMA ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du secrétariat exécutif ;**

**Mesdames et Messieurs, vos rangs et qualités respectés**

C'est avec un grand plaisir et en l'honneur que je prends la parole devant cette auguste assemblée, pour aborder un des aspects de la lutte contre ce problème majeur que représente la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (dite pêche INN) qui est une véritable menace pour la pêche durable, la conservation des ressources halieutiques, la préservation de la biodiversité marine et la survie des populations riveraines de nos Etats. Il s'agit des dispositifs de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des activités de la pêche.

Les dispositifs SCS visent à collecter des données sur les ressources biologiques, les pêcheurs, les bateaux et les engins de pêche à fin de mettre en place une planification rationnelle de la gestion des océans et des pêches dont la mise en œuvre doit être perpétuellement suivie, contrôlée et surveillée pour garantir les retombées économiques et sociales des populations riveraines.

Le présent atelier dont le thème est « Formation des formateurs sur les outils du dispositif de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche » se veut une contribution des établissements membres du REFMA dans cette vaste lutte contre la pêche INN.

Selon les estimations au niveau :

- mondial, la pêche INN avec 26 Millions de T/an représenterait 30% des activités de pêche et une perte estimée à 23 milliards de \$/an pour les pays impactés ;
- de la côte Atlantique, la pêche INN représente entre 1/3 et la moitié des captures avec une perte estimée entre 1 et 2 Milliards de \$/an pour les pays impactés,

ce fléau est prospère dans la zone de l'Atlantique parce qu'il tire profit de la faiblesse des systèmes de gestion et en particulier du manque de ressources matérielles, mais aussi humaines pour la mise en place de dispositifs adéquats de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des activités de pêche en haute mer et dans les eaux sous juridiction nationale des pays riverains, tous membres de la COMHAFAT.

Cette estimation relative à la prééminence de la pêche INN en Afrique interpelle les établissements membres du REFMA.

Le REFMA, organe subsidiaire de la COMHAFAT, a pour mission de promouvoir et d'organiser la collaboration entre les établissements de formation maritime africains, ainsi qu'entre les organisations œuvrant, de façon générale, dans le domaine de la formation en pêche maritime et navigation.

Il se doit de prendre une part significative dans le besoin évident de formation et de renforcement de capacité des intervenants dans cette chaîne solidaire qui pourrait réaliser le suivi, le contrôle et la surveillance des activités de la pêche pour en déceler les faiblesses et autres comportements indéliques ou illicites.

Il convient donc d'adopter une approche intégrée qui comprend la sensibilisation, le renforcement des connaissances et le soutien à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de programme de formation et de procédures communes compréhensibles par tous les acteurs agissant dans l'espace régional de la COMHAFAT.

Les établissements de formation maritime, membres du REFMA, doivent s'approprier ou s'inspirer des résultats des travaux ou études menés par la communauté internationale en vue d'apporter sa contribution, à l'échelon régional, dans la prévention et la lutte susceptibles de contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

Le programme régional harmonisé de formation d'Observateurs embarqués et des Inspecteurs portuaires issus des études commanditées par la COMHAFAT constitue, entre autres, un outil pédagogique pertinent dont peuvent se servir les établissements membres du REFMA, chacun selon ses capacités, pour démarrer les formations de renforcement de capacité des acteurs avec l'objectif de fournir aux décideurs de nos pays les ressources humaines appropriées qui feront face à la pêche INN avec efficacité et efficience.

Les réponses aux questionnaires relatives à l'état des lieux des établissements membres du REFMA devraient nous situer sur les efforts que chacun de nos établissements aura à fournir pour se mettre à la hauteur du défi qui est le sien.

Mesdames et Messieurs

Nous ne pourrions atteindre pleinement la contribution que nos gouvernants respectifs attendent de nous que si nous sommes unis et travaillons en étroite collaboration par la mutualisation de nos moyens en vue de faire émerger des propositions susceptibles de retenir l'attention des bailleurs de fonds intéressés dans la préservation et l'exploitation responsable des ressources halieutiques.

Je pense que nous avons l'occasion aujourd'hui et demain d'étudier ensemble des thématiques pertinentes qui nous aideront, à coup sûr, à renforcer nos compétences en tant que réseau et celles de nos institutions respectives.

Je voudrais m'arrêter un instant et lancer un appel à tous les membres, que malgré les occupations de chacun, nous devons nous pencher réellement sur ces questions qui constituent une grande menace pour la survie de nos Etats et également nous rendre plus disponible pour permettre à notre Réseau d'atteindre ses objectifs.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres du Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT, qui n'ont ménagé aucun effort pour organiser ce séminaire. Ma reconnaissance et ma gratitude vont particulièrement à l'endroit de Monsieur Benabbou, pour sa disponibilité et toutes les actions posées en faveur du REFMA pour son développement.

Je remercie également tous les partenaires de la COMHAFAT et particulièrement le Japon qui nous assiste régulièrement dans la mise en œuvre de nos initiatives.

Enfin, nos remerciements vont aux autorités marocaines pour le soutien et l'hospitalité qu'elles ne

cessent d'apporter à notre Réseau, nous permettant ainsi de tenir cette rencontre dans ce beau cadre de l'hôtel Mazagan sis à la Ville d'El JADIDA.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

## **ANNEXE IV : Allocution Introductive du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT**

### **Séminaire ‘Formation des formateurs sur les outils du dispositif de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des activités de la Pêche’**

**Monsieur le Représentant du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc,  
Monsieur le Président du Regroupement des Etablissements de Formations Maritime Africains- REFMA,  
Messieurs les Directeurs des Etablissements de formation maritime et membres du REFMA,  
Messieurs les représentants des Etats membres de la COMHAFAT**

**Mesdames et Messieurs,**

Je suis ravi de me joindre à vous ce jour, à l’occasion de l’ouverture de ce séminaire en faveur des membres du REFMA sur le thème de la **‘Formation sur les outils du dispositif de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des activités de la pêche »**.

Je voudrais tout d’abord vous souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à El Jadida et profiter de cette opportunité pour renouveler mes remerciements aux Autorités marocaines pour l’aide et l’appui traditionnels qu’elles ont bien voulu apporter à l’organisation de ce séminaire.

Je me réjouis de la présence nombreuse de délégués et participants venus de 19 pays membres de la COMHAFAT pour se joindre à cette activité du REFMA.

L’évènement de ce jour qui intervient dans la suite de celui réalisé il y a un juste an, illustre les nombreuses actions par lesquelles la COMHAFAT, à travers le REFMA, entend soutenir et contribuer au renforcement des capacités de gestion des ressources halieutiques des Etats membres.

**Mesdames et Messieurs,**

La zone COMHAFAT, à l’instar d’autres régions du Monde, est connue pour être une zone d’expansion de la pêche INN. Les pays de la région subissent les affres des actes de pêche illégale (Pêche INN), qui leur font perdre d’énormes ressources. Des données officielles estiment que la pêche INN est un trafic organisé qui coûterait plus de 20 milliards de dollars US par an à l’économie mondiale. Pour la seule région ouest africaine, la SCRIP estime que la pêche INN coûterait chaque année près de 500 millions de dollars US.

Vous conviendrez certainement avec moi que ce fléau et les autres formes d’activités illégales constituent des obstacles de taille à la préservation des ressources halieutiques, à la sécurité alimentaire des populations et à la croissance économique des pays où ce phénomène est répandu. En un mot, il constitue une menace à la viabilité même du secteur de la pêche dans notre région.

Par ailleurs, l’analyse des dispositifs SCS des pêches dans les pays de la zone COMHAFAT fait apparaître plusieurs faiblesses et anomalies qui entachent les moyens dont disposent ces pays et ne permettent guère une meilleure gouvernance des pêches.

C'est dire que nous avons l'impérieux devoir d'apporter des réponses adéquates à cette problématique en favorisant la mise en place d'un dispositif SCS efficace et opérationnel à même de limiter les effets néfastes des mauvaises pratiques de pêche.

Pour ce faire, il ne suffit pas de doter les pays de moyens matériels, encore faut-il pouvoir les utiliser de manière adéquate en formant et mettant à niveau les ressources humaines nécessaires.

Plusieurs projets et initiatives en vue de renforcer les dispositifs SCS dans la région ont été lancés ces dernières années, cependant sur le terrain, les résultats tardent à venir, la pêche INN continue de prospérer de plus belle.

La persistance de ce phénomène trouverait son origine en grande partie dans le déficit qualitatif et quantitatif des ressources humaines chargées d'assurer le Suivi, le Contrôle et la Surveillance des activités de pêche dans les Etats membres.

C'est à ce niveau que les établissements de formation maritime de nos pays sont interpellés. Ils doivent disposer de toutes les compétences et expertises nécessaires pour assurer une formation de qualité en matière de Contrôle, Suivi et Surveillance.

L'organisation de ce séminaire par le REFMA n'a pas pour ambition de former les participants aux outils de suivi-contrôle et surveillance des pêches, mais plutôt de mener une réflexion sur cette thématique entre professionnels de la formation maritime, aidés en cela par des experts du Suivi, Contrôle et Surveillance des Etats membres de la COMHAFAT.

Il s'agit de définir la stratégie d'intervention des établissements de formation maritime de même que les axes et les modules prioritaires en la matière, pour que nos pays disposent des ressources humaines suffisantes et compétentes, capables de relever le défi de l'éradication des activités de pêche illicites qui continuent de saper les économies maritimes de nos pays et qui mèneront, si des efforts supplémentaires en matière de renforcement des capacités ne sont pas entrepris rapidement, à l'effondrement des stocks halieutiques de la Région.

Il s'agira également de réfléchir à la place et au rôle que devra jouer le REFMA en tant que dispositif régional de formation maritime, qui offre une possibilité unique de renforcer les compétences des agents chargés des missions SCS en ce sens qu'il constitue le cadre de coopération idoine pour le partage du savoir-faire et de mutualisation des moyens qui font tant défaut.

A cet effet, nous passerons en revue les recommandations de l'atelier organisé par le REFMA en mai 2018 et examinerons l'état de leur application.

### **Mesdames et Messieurs,**

Au cours de ces deux journées, nous ferons :

- Un retour théorique sur le concept du dispositif SCS et des connaissances de base pour une bonne conduite du Suivi, Contrôle et Surveillance des activités de pêche ;
- Un rappel des différents instruments juridiques internationaux de lutte contre la pêche INN qui constituent le fondement légal de mise en œuvre de tout dispositif SCS ;

- Un focus sur le rôle essentiel de la coopération régionale en matière de SCS ;
- Une présentation sommaire des Procédures opérationnelles du SCS ;
- Une discussion générale sur les recommandations de l'atelier REFMA de Mai 2018

Persuadé de votre participation active dans ce séminaire pour une meilleure identification des voies et moyens de renforcement de la formation pour un dispositif SCS régional performant, je voudrais pour terminer, vous réitérer l'engagement de la COMHAFAT d'apporter tout son appui au REFMA dans son positionnement en tant qu'acteur régional incontournable de la formation maritime dans la région.

En souhaitant plein succès à nos travaux, je vous remercie pour votre aimable attention.



## ANNEXE IV : Agenda

### Séminaire “Formation des formateurs sur les outils du dispositif de suivi, Contrôle et surveillance (SCS) des activités de la Pêche”

El-Jadida (Maroc), 27-28 Mai 2018

#### 1er Jour: 27 Mai 2019

**08:30-09:00** Enregistrement

#### **09:00 - 09:30** Ouverture officielle

- Allocution du Représentant de la Côte d’Ivoire, Président de la COMHAFAT
- Allocution du représentant du pays hôte (Maroc)
- Allocution du Président du REFMA
- Allocution introductive du SE de la COMHAFAT

#### **09:30 - 12:30** Session : Introduction théorique du Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des activités de pêche

- 1. Le Concept du Suivi, Contrôle et Surveillance. A. LAAMRICH**
- 2. Les Instruments Juridiques régissant les Mesures de Lutte contre la Pêche INN.**
  - Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable
  - Accord de 1995 sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs
  - Accord FAO relatif aux mesures du ressort de l’État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN
  - Plan d’Action International visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la Pêche INN
  - Règlement INN de l’Union Européenne
- 3. La Coopération Internationale et régionale en matière de SCS des pêches, A. OBINA**
  - Le rôle des Etats ;
  - les Accords de coopération régionale en matière de SCS
  - Mémoire d’entente sur le contrôle des navires par l’État du port
  - l’ICCAT
  - Intervention des OSRP, de la COMHAFAT et du REFMA...

**12:30 - 13:30** Déjeuner/Pause

#### **14:30 - 16:00** Session2 : Présentation sommaire des procédures du SCS

## **1. Connaissance de base, *E. KOFFI***

- Reconnaissance et vérification des documents de bord des navires de pêche
- Reconnaissance des engins de pêche, mesure des mailles de filet, identification des espèces de poissons
- Elaboration de procès-verbaux d'infraction, de saisine et d'amende

## **2. Procédures opérationnelles du SCS, *Med. HMAMOU***

- Procédures d'inspection
- Collecte des données
- Arraisonnements
- Vérification des captures
- Transbordement
- Contrôle de l'Etat du port et " Responsabilité de l'état du pavillon " de la FAO

**17:00** Fin de la première journée

## **2ème Jour: 28 Mai 2019**

### **09:00 - 10:30 Session 3 : le SCS dans l'amélioration de la gestion des pêches**

#### **1. Importance du SCS, *Med ATTAS***

- Efficacité des différents types de suivi des navires
- Avantages et inconvénients des divers systèmes SCS
- Utilisation de VMS, d'AIS, de Radar et de système radio
- Vérification de la position
- Prise de décision ou planification de la gestion des pêches
- L'observateur de pêche comme moyen de renforcement du SCS

#### **2. Les programmes régionaux de la COMHAFAT, *Med SADIKI***

- Le Programme Régional d'Observation Embarquée dans la région COMHAFAT
- Le Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire dans la région COMHAFAT

### **10:30 - 12:00 : Session 4 : Le REFMA et le renforcement du dispositif SCS**

#### **1. Rappel des recommandations de l'atelier de 2018, *Bureau du REFMA*,**

- Ingénierie de formation au niveau régional (diagnostic des formations dispensées, analyse des besoins,...)
- Programme ou plan régional de formation destiné aux Etats et aux organisations sous régionales
- Répertoire des établissements de formation par spécialité et par région
- Renforcement des compétences du personnel des Etats dans leurs efforts d'alignement des réglementations nationales sur les standards internationaux
- Adaptation des formations au niveau de responsabilité, aux fonctions requises

## **2. Etat de la mise en œuvre du plan d'action du REFMA, *Bureau du REFMA***

### **12.00-13:00 : Session Finale**

- Discussion
- Conclusions et Recommandations
- Fin du séminaire

**13 :00-14 :30          Déjeuner**

**14:30 – 17:30: 5ème Assemblée Générale du REFMA**